



Paris, le 28 juin 2018

Arnaud MALAISE
Régis METZGER
Francette POPINEAU
Co-Secrétaires généraux

A

Madame Souâd AYADA
Présidente du Conseil Supérieur
des Programmes
Ministère de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs, les Membres du Conseil,

Nous avons lu avec étonnement le projet du Conseil Supérieur des Programmes visant à aménager les programmes de 2016.

Cela suscite plusieurs questions, notamment sur la méthode. Jusqu'alors le Conseil Supérieur des Programmes, organisme indépendant, prenait l'attache des enseignants et de leurs représentants qu'il consultait, afin de confronter le projet à la réalité de terrain. Or, nous n'avons été conviés à aucune réunion qui nous aurait permis sans doute d'éprouver la pertinence de certains choix. Nous avons été surpris de retrouver ce projet sur le site ministériel qui lui donne un caractère officiel, et même dans la presse, alors même qu'il n'a pas fait débat avec la communauté éducative présente au CSE. En terme démocratique, convenez que la procédure est pour le moins cavalière.

De même, le Comité de Suivi des Programmes qui permettait de veiller à l'appropriation des programmes et aux ajustements nécessaires n'a pas été réuni. Il est donc procédé à des ajustements sans qu'il y ait de remontées d'où qu'elles viennent pour les justifier. Sur le contenu, nous avons été surpris que les choix opérés par le Conseil Supérieur des Programmes soient en parfaite adéquation avec les convictions du Ministre de l'Éducation, ce qui fait craindre une disparition de l'indépendance de ce conseil.

Il est important pour les enseignants aussi de savoir ce qui motive l'urgence de ces modifications, qui seront officiellement connues mi-juillet pour une rentrée en septembre, ce qui n'est pas respectueux des professionnels et de leur travail.

Nous ne pouvons que regretter de ne pas vous avoir rencontré en amont de cette réécriture des programmes. Cela aurait permis de croiser votre regard avec celui du terrain et de pouvoir travailler à des ajustements qui, s'ils s'avèrent nécessaires, doivent correspondre aux besoins des équipes d'écoles les plus à même à élaborer leurs progressions et à tenir compte de la diversité de leurs élèves. Sans compter qu'une appréciation plus générale de la situation de l'école, de ses besoins en temps, en formation, par exemple, qui conditionnent aussi la qualité des apprentissages, est indispensable.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Co-secrétariat,
Francette POPINEAU

